

COMMUNIQUÉ

Paris, le 30 octobre 2018

Réaction de Présanse au message de M. Henri Forest au Collège des Enseignants Hospitalo-Universitaires de Médecine du Travail en date du 18 octobre 2018.

Le Collège des Enseignants Hospitalo-Universitaires de Médecine du Travail a récemment réagi à la parution du rapport sur la Santé au travail confié par le Premier Ministre à Madame Charlotte Lecocq, députée du Nord, Monsieur Henri Forest, ancien secrétaire confédéral de la Cfdt et à Monsieur Bruno Dupuis, consultant senior en management, avec l'appui de Monsieur Hervé Lanouzière, Inspection Générale des Affaires Sociales.

Dans sa réponse à cette prise de position et à l'expression de certaines réticences quant aux préconisations du rapport, M. Henri Forest, s'exprimant au nom des co-rapporteurs, défend la création de nouvelles structures, avec « une gouvernance refondée (**libérée de l'équivoque que pouvait laisser planer une organisation des SST par les employeurs**) ».

Une telle affirmation, même placée entre parenthèses, nous paraît dangereuse à plus d'un titre et laisse penser que la vision sur la gouvernance portée par ce rapport a été guidée par des considérations idéologiques.

En effet, le système global de la santé au travail doit être pensé pour l'entreprise et ses collaborateurs. L'entreprise doit donc pouvoir logiquement conserver sa place dans le nouveau dispositif et gérer directement son SSTI référent, afin que l'offre de service demeure **en adéquation avec ses besoins de prévention**.

La responsabilité individuelle du chef d'entreprise vis-à-vis de ses salariés en matière de santé-sécurité a effectivement guidé la construction du schéma actuel. Dans un système où l'entreprise devrait verser une contribution financière unique à un organisme parapublic aux moyens gérés par l'Etat, elle perdrait inévitablement sa place et sa capacité de décision. Les entreprises demeureraient ainsi responsables civilement et pénalement mais sans marge de manœuvre en termes de gouvernance et de moyens. Par ailleurs, si les grandes entreprises sont aujourd'hui dans cette situation de maîtrise de leurs moyens, il nous semble équitable qu'il en soit de même pour les PME et TPE.

Dans les discussions qui vont s'ouvrir avec les partenaires sociaux, nous plaiderons pour que le nouveau système permette de laisser, dans la gestion opérationnelle des moyens, une place aux entreprises, PME et TPE aujourd'hui adhérentes de leur SSTI, afin qu'ils puissent rester, en responsabilité, les principaux acteurs de leur politique de prévention en santé au travail.

La proximité géographique des services de santé au travail (20 000 points de consultation à ce jour sur tout le territoire national) et leur dialogue quotidien avec des partenaires entreprises responsabilisés, sont des atouts décisifs pour assurer le développement de la culture de la prévention, car ce sont bien les entreprises et les salariés qui portent au quotidien la prévention primaire.

Enfin, après lecture de la réponse de M. Forest aux professeurs de médecine du travail, la question de la place du médecin du travail dans le système à venir semble rester entière : son animation et coordination d'une équipe pluridisciplinaire paraît remise en cause.

À propos de Présanse : Association à but non lucratif, Présanse est l'organisme représentatif des Services de Santé au Travail Interentreprises. Il en regroupe 240 sur tout le territoire national employant 17 000 collaborateurs dont près de 5 000 médecins du travail. <http://www.presanse.fr/>